

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Absents : 3
- Votants :
- Pour : 15
- Contre :
- Abstention :

Date et affichage de la convocation : 5 janvier 2024

Délibération n°4

Séance du 10 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix janvier à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : COMET Claude, GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, SANZBERRO Jean-Philippe, ECHINARD Emmanuel, Cécilia LARRALDE, PALLEC Bernard, LAGARDE Laurent, INÇABY Emile, MIURA Nathalie

ABSENT : Fabien ITHURBIDE, LAGARDE Laurent, JAUREGUIBERRY Michel

PROCURATIONS : Fabien ITHURBIDE a donné procuration à Michel IBARLUCIA, Laurent LAGARDE a donné procuration à Jean-Michel GARAT, Michel JAUREGUIBERRY a donné procuration à Mayder MARTICORENA

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

OBJET : ACQUISITION PARCELLES B154-155-156-160-161

Suite au décès de Mr Georges CAILLABET, des parcelles appartenant à Mme Simone CAILLABET (née LARRONDE), et éventuellement les ayants-droits de Monsieur, ont été mises en vente par ces derniers. La SAFER a décidé d'intervenir dans la vente, de se substituer à l'acquéreur initial et a lancé un appel à candidature.

Lors du Comité de validation du 15/12/2023, la SAFER a attribué à la Commune d'AINHOA les parcelles cadastrées section B n° 154, 155, 156, 160 et 161 (lot A 0001 du bien non délimité - BND) d'une superficie totale de 4 ha 41 a 23 ca.

Parcelles	Superficie
B 154	1 ha 47 a 00 ca
B 155	97 a 60 ca
B 156	61 a 22 ca
B 160	73 a 90 ca
B 161	
Lot A 001	61 a 51 ca

L'acquisition de ces parcelles serait moyennant un prix global de 5 816 € auxquels se rajoutent 564 € de frais de SAFER et les frais de notaires estimés à environ 995 € soit un coût total de 7 375 €.

M. le Maire précise que cette acquisition s'inscrit dans une politique foncière destinée à protéger et valoriser le caractère naturel et agricole de cette zone classée Natura 2000.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE

l'acquisition, par l'intermédiaire de la SAFER, des parcelles cadastrées section B n° 154, 155, 156, 160 et 161 (lot A 0001 du BND) appartenant à Mme Simone CAILLABET (née LARRONDE) et éventuellement les ayants droits de Monsieur CAILLABET Georges pour un montant global de 5 816 €, auxquels se rajouteront les frais de SAFER d'un montant de 564 € et de notaire d'un montant d'environ 995 €, soit un coût total de 7 375 €.

CHARGE

le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Fait le 11 janvier 2024

Le Secrétaire de séance

Cécilia LARRALDE



Le Maire

Michel IBARLUCIA

